|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante‑neuvième sessionGenève, 23 et 24 octobre 2023 | TC/59/5Original : anglaisDate : 13 septembre 2023 |

Renforcement de la participation des nouveaux membres de l’Union aux travaux du TC et aux travaux de restructuration des TWP

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : Le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

Résumé

 Le présent document a pour objet de présenter les recommandations formulées par le groupe de travail chargé de l’appui en matière d’examen DHS (WG‑DUS) concernant les propositions exposées dans le document TC/58/18 “Enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP” et d’envisager des mesures possibles pour améliorer l’appui fourni aux fins de l’examen DHS.

 Le Comité technique est invité

 a) à examiner le projet de recommandations concernant les propositions présentées dans le document TC/58/18, exposé aux paragraphes 11 à 54 du présent document,

 b) sous réserve de son accord en ce qui concerne chacune des recommandations présentées dans le présent document, à examiner les mesures de mise en œuvre possibles, exposées aux paragraphes 56 et 57 du présent document et

 c) à prendre note de l’enquête de satisfaction menée auprès des participants des réunions hybrides du TWV et du TWF en 2023, présentée à l’annexe III du présent document.

 Le présent document est structuré comme suit :

[Résumé 1](#_Toc146622104)

[Options pour améliorer l’appui fourni aux fins de l’examen DHS 2](#_Toc146622105)

[Informations générales 2](#_Toc146622106)

[Groupe de travail chargé de l’appui en matière d’examen DHS (WG‑DUS) 2](#_Toc146622107)

[Recommandations concernant les propositions exposées dans le document TC/58/18 “Enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP” 3](#_Toc146622108)

[Premier élément : Groupes de travail techniques 3](#_Toc146622109)

[Deuxième élément : Principes directeurs d’examen de l’UPOV 5](#_Toc146622110)

[Demande de rédaction et de révision de principes directeurs d’examen 5](#_Toc146622111)

[Procédure d’élaboration des principes directeurs d’examen 5](#_Toc146622112)

[Rôle du Bureau de l’Union 6](#_Toc146622113)

[Troisième élément : Principes directeurs d’examen des membres de l’UPOV 6](#_Toc146622114)

[Quatrième élément : Documents TGP 6](#_Toc146622115)

[Cinquième élément : Formation 7](#_Toc146622116)

[Sixième élément : Plateforme pour l’échange des rapports d’examen DHS (e‑PVP UPOV) 7](#_Toc146622117)

[Indicateurs d’exécution 8](#_Toc146622118)

[Mesures de mise en œuvre possibles 8](#_Toc146622119)

[Enquête de satisfaction menée auprès des participants des réunions hybrides du TWV et du TWF en 2023 9](#_Toc146622120)

Annexe I Mesures convenues par le TC pour une participation physique et virtuelle aux réunions des TWP

Annexe II Mandat du groupe de travail chargé de l’appui en matière d’examen DHS (WG‑DUS)

Annexe III Réunions hybrides du TWV et du TWF en 2023 : enquête de satisfaction menée auprès des participants

 Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :

 TC : Comité technique

 TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

 TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

 TWM : Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d’essai

 TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

 TWP : Groupe(s) de travail technique(s)

 TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

 WG‑DUS : Groupe de travail chargé de l’appui en matière d’examen DHS

# Options pour améliorer l’appui fourni aux fins de l’examen DHS

## Informations générales

 À sa cinquante‑septième session[[1]](#footnote-2), le TC est convenu d’un ensemble de mesures pour une participation physique et virtuelle aux réunions des TWP, reproduites à l’annexe I. Le TC est convenu de demander au Bureau de l’Union de mener une enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP et à en rendre compte à sa cinquante‑huitième session (voir les paragraphes 61 à 66 du document TC/57/25 “Compte rendu”).

 À sa cinquante‑huitième session[[2]](#footnote-3), le TC a examiné le document TC/58/18 “Enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP” et est convenu de créer le groupe de travail chargé de l’appui en matière d’examen DHS (WG‑DUS) (voir le paragraphe 64 du document TC/57/25 “Compte rendu”). Le mandat du WG‑DUS figure à l’annexe II du présent document.

## Groupe de travail chargé de l’appui en matière d’examen DHS (WG‑DUS)

 Le groupe de travail chargé de l’appui en matière d’examen DHS (WG‑DUS) s’est réuni aux dates suivantes :

* Première réunion du WG‑DUS, le 15 novembre 2022;
* Deuxième réunion du WG‑DUS, le 8 février 2023;
* Troisième réunion du WG‑DUS, le 20 mars 2023; et
* Quatrième réunion du WG‑DUS, le 5 septembre 2023.

 Les comptes rendus des réunions sont disponibles à l’adresse suivante :

[https://www.upov.int/meetings/en/topic.jsp?group\_id=361](https://www.upov.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=361)

 Le projet de recommandations convenu par le WG‑DUS à sa troisième réunion a été présenté au TWV[[3]](#footnote-4), au TWA[[4]](#footnote-5), au TWO[[5]](#footnote-6) et au TWF[[6]](#footnote-7) à leurs sessions en 2023. Les observations formulées par les TWP ont été examinées par le WG‑DUS à sa quatrième réunion (voir le document WG‑DUS/4/2 “Recommendations on the proposals presented in document TC/58/18 ‘Survey on the needs of members and observers in relation to TWPs’”).

 À sa quatrième réunion, le WG‑DUS est convenu de présenter le projet de recommandations concernant les propositions exposées dans le document TC/58/18 telles qu’elles figurent dans la section ci‑après du présent document (voir le document WG‑DUS/4/3 “Report”).

# Recommandations concernant les propositions exposées dans le document TC/58/18 “Enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP”

 Les sections ci‑après du présent document contiennent des propositions de recommandations fondées sur les conclusions du WG‑DUS concernant les propositions exposées dans le document intitulé “Enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP” (voir l’annexe III du document WG‑DUS/4/3 “Report”).

 Les recommandations ci‑après visant à améliorer l’aide fournie aux fins de l’examen DHS sont fournies sur la base des dispositions en vigueur concernant les TWP (une réunion en présentiel sous forme hybride et, l’année d’après, une réunion virtuelle, en alternance)[[7]](#footnote-8). Ces recommandations tiennent également compte des missions actuelles du Bureau de l’Union relatives à l’organisation des sessions des TWP et à l’examen des principes directeurs d’examen (documents TG).

 Chaque recommandation a été numérotée afin de faciliter la lecture (p. ex.“Il est **recommandé** [1]…”).

Premier élément : Groupes de travail techniques

 Il est **recommandé** [1] que les groupes de travail techniques de l’UPOV visent à produire les résultats ci‑après :

1. des procédures harmonisées;
2. des informations sur les faits nouveaux;
3. des interactions entre les experts et l’intégration de nouveaux experts dans les travaux de l’UPOV;
4. des conseils pratiques sur les procédures en matière d’examen DHS, y compris sur l’utilisation des principes directeurs d’examen.

 Les points ci‑après visant à améliorer l’appui technique fourni par l’UPOV correspondent également aux objectifs figurant dans le mandat du WG‑DUS :

1. éviter les répétitions inutiles de contenu entre les réunions;
2. accroître les interactions entre les experts du TWM et ceux des TWP et du TC, y compris les personnes chargées de l’examen DHS;
3. prévoir du temps pour les exposés des membres sur les procédures d’examen DHS;
4. organiser des visites dans les essais sur le terrain avec suffisamment de temps pour échanger (par exemple, pour effectuer des tests d’étalonnage);
5. offrir aux experts la possibilité de se rencontrer et d’échanger leurs points de vue;
6. faciliter la formation;
7. veiller à ce que les travaux des groupes de travail techniques sur les principes directeurs d’examen soient les plus efficaces possible;
8. faire en sorte que l’examen des principes directeurs d’examen soit réalisé dans le cadre de réunions sous forme hybride durant les sessions des TWP ou dans le cadre de réunions en ligne afin d’accroître la participation des phytotechniciens et des membres;
9. faciliter la rédaction de principes directeurs d’examen nationaux en donnant accès aux principes directeurs d’examen d’autres membres et à des experts qui peuvent aider à la rédaction;
10. traiter toute autre question transversale historiquement examinée par les groupes de travail techniques (TWP) (par exemple les documents TGP, les codes UPOV, etc.).

 Il est **recommandé** [2] de ne pas donner suite à la proposition tendant à remplacer les réunions des groupes de travail techniques par une conférence technique annuelle unique.

 Il est **recommandé** [3] de prendre les mesures ci‑après pour traiter les questions soulevées dans le document TC/58/18 et les modalités actuelles des travaux techniques à l’appui de l’examen DHS à l’UPOV :

a) Fréquence et durée des sessions des TWP

 Il est **recommandé** [4] d’organiser des sessions hybrides pour les TWP chaque année. La durée des sessions devrait être de quatre jours. Si aucun membre de l’UPOV ne propose d’organiser de session sous forme hybride pour un TWP au cours d’une année donnée, cette session sera organisée par voie électronique.

b) Délibérations relatives aux procédures d’examen DHS

 Il est **recommandé** [5] de consacrer davantage de temps, lors des sessions du TWP, aux délibérations relatives aux procédures d’examen DHS, y compris les visites techniques, les exercices d’étalonnage et les discussions qui s’y rapportent.

 Il est **recommandé** [6] que les orientations données aux hôtes portent sur une journée complète de visites techniques visant à présenter le modèle et les modalités d’examen DHS utilisés par le membre de l’UPOV qui accueille la session du TWP.

 Il est **recommandé** [7] de tenir compte des éléments ci‑après à inclure dans les délibérations relatives aux procédures d’examen DHS, selon les plantes, les installations et les procédures disponibles dans le membre de l’Union qui accueille la session du TWP :

* visite des essais pour voir la configuration des essais
* parcelles créées pour démontrer des caractères ou des problèmes particuliers
* exercices d’étalonnage
* tests d’étalonnage
* gestion des collections de variétés (matériel physique, bases de données, sélection de variétés ou autre)
* méthode d’analyse de la distinction et de l’homogénéité
* utilisation des techniques moléculaires dans l’examen des variétés
* démonstration des méthodes appliquées aux essais DHS et à l’analyse des données
* méthodes et techniques d’enregistrement des données

 Il est **recommandé** [8] que les membres de l’Union remplissent les conditions requises pour pouvoir accueillir une session d’un TWP. Il est notamment **recommandé** [9] de prévoir une marge de manœuvre suffisante pour que les hôtes puissent organiser des visites techniques qui tiennent compte des conditions locales.

 Il est **recommandé** [10] que les hôtes permettent, dans la mesure du possible, la participation virtuelle aux visites techniques. Il est **recommandé** [11] que, lorsque la participation virtuelle n’est pas possible, l’hôte enregistre des aspects particuliers des visites et des exposés sur les procédures d’examen DHS examinées au cours des visites techniques, afin de les mettre à disposition sur le site Web de l’UPOV.

c) Questions pour information

 Il est **recommandé** [12] que les questions pour information soient mises à disposition en ligne sur le site Web de l’UPOV en tant que document ou de vidéos préenregistrées plutôt que présentées durant la session.

d) Présence du Bureau de l’Union

 Il est **recommandé** [13] que le Bureau de l’Union soit présent physiquement aux sessions des TWP sous forme hybride. Il est **recommandé** [14] de préciser que le personnel du Bureau de l’Union ne participera pas à l’organisation des visites techniques et que sa présence sur place pour les visites sera convenue avec le président et l’hôte du TWP.

e) Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d’essai

 Il est **recommandé** [15] de conserver le mandat actuel du TWM tout en offrant à ce dernier les mêmes possibilités d’organisation de sessions que les autres TWP. Tout en reconnaissant que l’augmentation du temps consacré aux visites techniques permettra de mieux rendre compte de l’évolution des méthodes et techniques d’essai, il est **recommandé** [16] d’envisager d’autres solutions pour mieux rendre compte de l’évolution des méthodes et techniques d’essai, par exemple au moyen de séminaires et d’expositions (voir “f) Comité technique”).

f) Comité technique

 Il est **recommandé** [17] que des séminaires sous forme hybride sur les méthodes et techniques d’essai et autres faits nouveaux concernant l’examen DHS soient organisés en marge des sessions du Comité technique afin de mieux rendre compte des faits nouveaux survenus.

 Il est **recommandé** [18] que des expositions de recherche avec des affiches soient envisagées parallèlement aux séminaires organisés en marge des sessions du Comité technique afin de mieux rendre compte des faits nouveaux survenus. Les informations provenant des affiches devraient également être mises à la disposition des experts qui ne sont pas physiquement présents aux sessions du TC.

Deuxième élément : Principes directeurs d’examen de l’UPOV

 Il est **recommandé** [19] de poursuivre l’examen des principes directeurs d’examen en tant qu’élément important des sessions du TWP, afin d’harmoniser les procédures en matière d’examen DHS et d’offrir des possibilités d’interaction et d’échange de données d’expérience entre les experts.

*Demande de rédaction et de révision de principes directeurs d’examen*

 Il est rappelé que les procédures permettant de hiérarchiser les travaux et de désigner les experts principaux chargés de réviser et de rédiger de nouveaux principes directeurs d’examen sont énoncées dans le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” et continuent d’être appropriées. Il est **recommandé** [20] de continuer à appliquer ces procédures afin de garantir que les travaux des TWP sur les principes directeurs d’examen soient le plus efficaces possible (voir le document TGP/7, section 2.2 “Procédure applicable à l’adoption des principes directeurs d’examen”).

*Procédure d’élaboration des principes directeurs d’examen*

Modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web

 Il est **recommandé** [21] de laisser à l’expert principal une plus grande marge de manœuvre pour décider de l’utilisation du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web lors de la rédaction des principes directeurs d’examen, tout en exigeant que le projet à adopter par le TC soit établi dans le format du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web, et de modifier le document TGP/7 selon que de besoin.

Réunions des sous‑groupes

 La section 2.2.4.5 du document TGP/7, intitulée “Réunions des sous‑groupes”, énonce ce qui suit :

“Le TWP compétent peut faciliter la consultation d’experts intéressés par certains principes directeurs d’examen en organisant des réunions du sous‑groupe chargé des principes directeurs d’examen. Ces réunions de sous‑groupe pourront se tenir en même temps que d’autres réunions de l’UPOV ou pourront être organisées séparément, avec ou sans la participation de représentants du Bureau. […]“

 Les réunions des TWP prévoient un temps limité pour l’examen des principes directeurs d’examen. Les réunions des sous‑groupes chargées des principes directeurs d’examen peuvent continuer à être organisées pendant les réunions du TWP, mais il est **recommandé** [22] que les délibérations des sous‑groupes soient également encouragées en dehors des réunions des TWP (par exemple, réunions en ligne, courrier électronique) afin d’accroître la participation des phytotechniciens, d’élargir la participation des membres de l’UPOV et de réduire le temps nécessaire à l’élaboration des principes directeurs d’examen. Il est **recommandé** [23] de laisser aux experts principaux une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir convenir de la fréquence et de la durée des réunions des sous‑groupes chargées des principes directeurs d’examen, et de rendre compte de leurs délibérations aux TWP respectifs.

*Rôle du Bureau de l’Union*

 Il est **recommandé** [24] que le Bureau de l’Union fournisse un appui administratif dans le cadre des réunions des sous‑groupes chargées des principes directeurs d’examen comme suit :

* Pour les réunions organisées dans le cadre des réunions des TWP, la participation du Bureau de l’Union sera convenue entre l’expert principal et le Bureau de l’Union (p. ex. en ce qui concerne l’organisation des discussions ou le compte rendu des décisions).
* Pour les réunions organisées en dehors des réunions des TWP, aucun appui administratif ne sera fourni (les experts principaux animeront les discussions et enregistreront les décisions). La participation du Bureau de l’Union devra faire l’objet d’un accord entre l’expert principal et le Bureau de l’Union.

Troisième élément : Principes directeurs d’examen des membres de l’UPOV

 Il est **recommandé** [25] d’envisager de développer le modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web ou tout autre outil de l’UPOV pour permettre l’élaboration de principes directeurs d’examen par des autorités individuelles.

 Il est **recommandé** [26] d’orienter les membres souhaitant une assistance pour élaborer des principes directeurs d’examen nationaux vers la liste des personnes à contacter concernant la coopération internationale en matière d’examen DHS. Il est **recommandé** [27] d’étoffer cette liste afin d’y inclure des informations sur les membres prêts à aider d’autres membres à rédiger des principes directeurs d’examen nationaux (voir : <https://www.upov.int/databases/fr/contact_cooperation.html>).

 Il est **recommandé** [28] d’étudier les options pour permettre aux membres de l’UPOV de mettre à la disposition des autres membres de l’UPOV leurs principes directeurs d’examen nationaux, y compris par l’intermédiaire du modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web ou d’autres options. Le nombre d’accès aux informations sur les principes directeurs d’examen d’autorités individuelles pourrait être considéré comme un indicateur de la nécessité d’élaborer éventuellement de nouveaux principes directeurs d’examen pour l’UPOV.

 Il est **recommandé** [29] que le Bureau de l’Union examine les demandes d’informations sur les connaissances pratiques et la coopération concernant l’examen DHS. Il est possible de trouver des informations pratiques en effectuant des recherches dans la base de données PLUTO pour les membres recevant des demandes récentes. Il est **recommandé** [30] d’élaborer des orientations pour inviter les utilisateurs à utiliser la base de données PLUTO pour obtenir ces informations.

Quatrième élément : Documents TGP

 Il est **recommandé** [31] que les aspects nécessitant de modifier ou d’élaborer des orientations dans les documents TGP soient traités par les sous‑groupes créés par le Comité technique (TC). Ces sous‑groupes se réuniraient en ligne ou dans le cadre de réunions sous forme hybride en marge d’autres sessions de l’UPOV et rendraient compte de toutes propositions au TC.

 Il est **recommandé** [32] qu’un expert principal préside les débats au sein de chaque sous‑groupe TGP créé par le TC. L’expert principal serait chargé de présenter les conclusions du sous‑groupe et toutes propositions au TC et aux TWP.

 Il est **recommandé** [33] de maintenir informés les TWP au sujet des sous‑groupes créés par le TC pour modifier ou élaborer des orientations dans les documents TGP et de leur donner la possibilité de participer aux débats.

 Il est **recommandé** [34] que le Bureau de l’Union fournisse un appui administratif dans le cadre des réunions des sous‑groupes TGP comme suit :

* Pour les réunions organisées dans le cadre des réunions des TWP, la participation du Bureau de l’Union sera convenue entre l’expert principal et le Bureau de l’Union.
* Pour les réunions organisées en dehors des réunions des TWP, aucun appui administratif ne sera fourni. L’expert principal facilitera les réunions et enregistrera les décisions. La participation du Bureau de l’Union devra faire l’objet d’un accord entre l’expert principal et le Bureau de l’Union.

Cinquième élément : Formation

 Il est **recommandé** [35] d’organiser des webinaires de formation sur des sujets particulièrement pertinents définis par le TC en réponse aux demandes de membres ou d’observateurs, selon une structure semblable à celle des ateliers électroniques préparatoires organisés avant les sessions des TWP. Il est **recommandé** [36] que le Bureau de l’Union organise ces webinaires de formation avec les membres fournissant les informations.

 Il est **recommandé** [37] de mettre à jour les cours d’enseignement à distance. Il pourrait également être envisagé de chercher des solutions pour que les cours d’enseignement à distance soient davantage accessibles aux obtenteurs et aux déposants de demandes de protection d’obtentions végétales.

 Il est **recommandé** [38] d’examiner la possibilité de mettre en place un nouveau cours sur les orientations de l’UPOV relatives à l’examen DHS (p. ex. élaborer des principes directeurs d’examen nationaux), notamment en ce qui concerne le format dans lequel le contenu pourrait être proposé (p. ex. atelier, vidéos).

 Il est **recommandé** [39] de donner plus de détails sur le site Web de l’UPOV en ce qui concerne les possibilités de formation offertes par les membres et d’utiliser la page du site Internet de l’UPOV consacrée à la formation pour mettre en avant les demandes et les offres de formation et de coopération connexe, comme le proposent les membres et les organisations concernées.

 Il est rappelé que le certificat international de protection des obtentions végétales[[8]](#footnote-9) permettra de démontrer le niveau de compétence en matière de protection des obtentions végétales conformément aux principes de l’UPOV.

Sixième élément : Plateforme pour l’échange des rapports d’examen DHS (e‑PVP UPOV)

 Il est **recommandé** [40] que la mise en place d’une plateforme pour l’échange des rapports d’examen DHS (e‑PVP UPOV) soit prise en charge de sorte que les membres de l’UPOV puissent s’échanger des rapports d’examen DHS existants et donc :

1) de rendre les rapports d’examen DHS existants disponibles pour un téléchargement;

2) de demander des rapports d’examen DHS.

 Il est **recommandé** [41] que la plateforme pour l’échange des rapports d’examen DHS permette également aux membres de l’UPOV de mettre à disposition leurs procédures DHS documentées et des informations sur leurs systèmes de gestion de la qualité.

 Il est **recommandé** [42] de proposer de ne pas poursuivre le développement d’un système d’accréditation en matière de qualité de l’UPOV pour le moment.

Indicateurs d’exécution

 Pour évaluer les incidences de ces propositions de recommandations, il est **recommandé** [43] d’utiliser les indicateurs d’exécution ci‑après :

a) Des procédures harmonisées

* Nombre de membres de l’UPOV ayant recours aux questionnaires techniques de l’UPOV
* Pourcentage de demandes de protection des obtentions végétales déposées sur le territoire des membres de l’UPOV et couvertes par des principes directeurs d’examen
* Recours aux principes directeurs d’examen des membres de l’UPOV par d’autres membres de l’UPOV aux fins de l’élaboration de principes directeurs d’examen nationaux lorsqu’il n’existe pas de principes directeurs d’examen de l’UPOV
* Nombre de rapports d’examen DHS produits par des membres de l’UPOV qui sont utilisés par d’autres membres
* Temps nécessaire aux TWP pour approuver de nouveaux principes directeurs d’examen ou des révisions de principes directeurs d’examen

b) Formation

* Nombre de personnes chargées de l’examen DHS et d’administrateurs ayant obtenu le certificat international de protection des obtentions végétales de l’UPOV

 L’élaboration de nouveaux indicateurs d’exécution pourrait être envisagée parallèlement à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le présent document.

Il est **recommandé** [44] d’examiner périodiquement le travail des TWP sur la base des indicateurs d’exécution susmentionnés.

 Il est **recommandé** [45] de mener régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des membres de l’UPOV et des organisations ayant le statut d’observateur en ce qui concerne l’appui en matière d’examen DHS fourni par l’UPOV par l’intermédiaire du TC et des TWP.

 *Le TC est invité à examiner le projet de recommandations concernant les propositions présentées dans le document TC/58/18, exposé aux paragraphes 11 à 54 du présent document.*

# Mesures de mise en œuvre possibles

 Les recommandations contenues dans le présent document peuvent être regroupées par affinité et mises en œuvre au moyen de mesures similaires. Sous réserve de l’accord du TC en ce qui concerne chacune des recommandations, les mesures de mise en œuvre peuvent être examinées :

1. Déjà mises en œuvre : [40]
2. Aucune mesure requise : [2]; [3]; [8]; [9]; [19]; [20]; [42]
3. Mise en œuvre par le Bureau de l’Union : [4]; [12]; [33]; [34]
4. Mise en œuvre par le Bureau de l’Union avec l’hôte de la session du TWP et le document “orientation pour les hôtes des TWP” : [5]; [6]; [7]; [10]; [11]; [13]; [14]; [15];
5. Mise en œuvre par le Bureau de l’Union avec le président du TC : [16]; [17]; [18];
6. Mise en œuvre par le Bureau de l’Union avec les présidents du TC et du TWP : [35]; [36]; [37]
7. Présentation par le Bureau de l’UPOV de rapports annuels au TC à compter de 2024 : [43]
8. Invitation annuelle adressée par le Bureau de l’UPOV au TC aux fins de l’examen des recommandations à compter de 2024 : [44]; [45]
9. Élaboration par le Bureau de l’UPOV de propositions pour le TC en 2024 : [27]; [29]; [30]; [31]; [32]; [38]; [39]; [41]
10. Principes directeurs d’examen\* : [21]; [22]; [23]; [24]; [25]; [26]; [28]

 Les recommandations relatives aux principes directeurs d’examen ([21]; [22]; [23]; [24]; [25]; [26] et [28]) englobent toute une série de questions, notamment en ce qui concerne la nature et la structure de l’outil en ligne pour la rédaction des principes directeurs d’examen (modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web) et la structure des principes directeurs d’examen proprement dits. Le TC souhaitera peut‑être réfléchir à la manière d’aborder ces questions.

 *Sous réserve de son accord en ce qui concerne chacune des recommandations présentées dans le présent document, le TC est invité à examiner les mesures de mise en œuvre possibles, exposées aux paragraphes 56 et 57 du présent document.*

Enquête de satisfaction menée auprès des participants des réunions hybrides du TWV et du TWF en 2023

 À sa cinquante‑huitième session[[9]](#footnote-10), le TC est convenu de mener une enquête de satisfaction auprès des participants des réunions hybrides des TWP en 2023, en s’appuyant sur l’enquête publiée pour le TWA en 2022 (voir le paragraphe 69 du document TC/58/31 “Compte rendu”).

 Les résultats de l’enquête de satisfaction des participants des sessions hybrides du TWV et du TWF tenues en 2023 figurent à l’annexe III du présent document.

 *Le TC est invité à prendre note de l’enquête de satisfaction menée auprès des participants des réunions hybrides du TWV et du TWF en 2023, présentée à l’annexe III du présent document.*

[Les annexes suivent]

Mesures pour la participation physique et virtuelle aux réunions des TWP convenues par le TC à sa cinquante‑septième session

À sa cinquante‑septième session, le TC est convenu d’un ensemble de mesures pour une participation physique et virtuelle aux réunions des TWP (voir les paragraphes 64 à 66 du document TC/57/25 “Compte rendu”) :

a) Ateliers préparatoires virtuels organisés avant les réunions des TWP

* Les ateliers préparatoires virtuels seraient organisés sous la forme d’une série de webinaires.
* Le contenu des ateliers préparatoires virtuels serait approuvé par le TC au titre du point de l’ordre du jour intitulé “Ateliers préparatoires”.
* Le contenu serait organisé par thème (p. ex. élaboration des principes directeurs d’examen, techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS, analyse d’images).
* Les modalités d’organisation de ces webinaires seraient fixées par le Bureau de l’Union en coordination avec les présidents du TC et des TWP (p. ex. dates, nombre de webinaires nécessaires pour traiter le contenu, intervenants et conférenciers).
* Les ateliers préparatoires virtuels remplaceraient les ateliers préparatoires tenus avant chaque réunion des TWP. La série de webinaires serait ouverte aux experts de tous les TWP.
* Les webinaires seraient enregistrés et mis à disposition en ligne jusqu’à ce qu’ils soient remplacés par une version mise à jour. Le Bureau de l’Union créerait une page Web réunissant les vidéos (p. ex. la chaîne YouTube de l’UPOV).

b) Soumission des observations et des questions sur les documents de réunion des TWP avant les sessions

* Les participants seraient invités à formuler des observations par écrit sur les documents de réunion avant les sessions, comme en 2020 et en 2021.
* La compilation des observations écrites serait communiquée aux participants inscrits une semaine avant la session.
* Les observations reçues à l’avance seraient incluses dans les examens des points à l’ordre du jour respectifs lors de la session.

c) Alterner les années de réunions en présentiel et les années de réunions virtuelles

* Les sessions des TWP seraient organisées une année sous la forme de réunions virtuelles et l’année suivante sous la forme de réunions en présentiel (p. ex. 2023 : réunions virtuelles; 2024 : réunions en présentiel).
* Au moins deux réunions des TWP se tiendraient chaque année civile, pour garantir que les experts soient en mesure de participer par voie électronique à tous les examens des principes directeurs d’examen, des documents TGP et TWP.
* Visites techniques par des moyens virtuels : une invitation ouverte proposerait à tout membre de l’UPOV de présenter un exposé sur les aspects de ses systèmes d’examen au moyen de présentations, de vidéos ou de démonstrations en ligne (p. ex. examen DHS de certaines plantes, procédures d’examen, analyse d’images, configuration de l’essai).
* Le calendrier de chaque session virtuelle des TWP serait examiné par les TWP lors de la préparation de l’ordre de jour pour la session à venir.

d) Participation électronique aux sessions des TWP organisées en présentiel

* Les hôtes des TWP ou le Bureau de l’Union devraient fournir une plateforme de réunion pour la participation électronique aux réunions des sous‑groupes chargés des principes directeurs d’examen à leurs sessions des TWP en présentiel. Cette mesure devrait permettre aux phytotechniciens qui ne seraient normalement pas en mesure d’assister aux sessions des TWP d’y participer.
* Les organisateurs des réunions en présentiel des TWP devraient participer aux décisions relatives à l’organisation de la participation en ligne aux discussions des sous‑groupes chargés des principes directeurs d’examen.

e) Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d’essai (TWM)

* Le TWM tiendra une réunion par des moyens électroniques en 2022 et évaluera la nécessité de se réunir en présentiel à l’avenir, en fonction des sujets à traiter.

f) Rapport et examen des mesures

Le TC convient d’inviter le Bureau de l’Union à rendre compte des mesures adoptées pour examen par le TC à sa cinquante‑huitième session.

Le TC convient de demander au Bureau de l’Union de mener une enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP à sa cinquante‑huitième session.

[L’annexe II suit]

MANDAT DU

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L’APPUI EN MATIÈRE D’EXAMEN DHS (WG‑DUS)

OBJECTIF

Le WG‑DUS a pour objectif de formuler des recommandations au Comité technique à sa cinquante‑neuvième session concernant les propositions exposées dans le document TC/58/18 “Enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP”.

COMPOSITION :

a) les membres de l’Union et les observateurs ayant exprimé le souhait de faire partie du WG‑DUS : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Espagne, États‑Unis d’Amérique, France, Ghana, Hongrie, Japon, Kenya, Maroc, Nouvelle‑Zélande, Pays‑Bas, République de Corée, République tchèque, République‑Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume‑Uni, Slovaquie, Union européenne, CIOPORA, CropLife International, ISF et SAA;

b) les autres membres de l’Union sont libres de participer à toute réunion du WG‑DUS; et

c) les réunions sont présidées par le Secrétaire général adjoint.

*MODUS OPERANDI :*

a) Le WG‑DUS convient de ce qui suit :

1. élaborer des recommandations sur les propositions exposées dans le document TC/58/18 “Enquête sur les besoins des membres et des observateurs concernant les TWP”, notamment sur la possibilité de présenter de nouvelles propositions qui apporteraient une solution aux questions soulevées par les participants durant les entretiens;
2. définir les objectifs de chacune des recommandations proposées et déterminer les indicateurs de performance qui permettront d’évaluer objectivement le succès de ces propositions;
3. définir, le cas échéant, le rôle du Bureau de l’Union pour chacune des propositions;
4. présenter un projet de recommandations aux groupes de travail techniques à leurs réunions de 2023; et
5. présenter des recommandations au Comité technique à sa cinquante‑neuvième session.

b) le WG‑DUS se réunit selon une périodicité lui permettant de remplir son mandat, par des moyens physiques et/ou virtuels, tel que convenu par le WG‑DUS; et

c) les documents du WG‑DUS sont mis à la disposition des membres de TC.

[L’annexe III suit]

RÉUNIONS HYBRIDES DU TWV et du TWF en 2023 : ENQUÊTE DE SATISFACTION MENÉE AUPRÈS DES PARTICIPANTS

|  |
| --- |
| 1. Avez‑vous participé à la réunion en personne ou en ligne, via la vidéoconférence? |
| **TWV** | **TWF** |
| 2. Satisfaction globale concernant la semaine |
| **TWV** |
| **En présentiel** | **En ligne** |
| **TWF** |
| **En présentiel** | **En ligne** |
| 3. Qualité des discussions |
| **TWV** |
| **En présentiel** | **En ligne** |
| **TWF** |
| **En présentiel** | **En ligne** |
| 4. Qualité de l’examen des principes directeurs d’examen |
| **TWV** |
| **En présentiel** | **En ligne** |
| 4. Qualité de l’examen des principes directeurs d’examen |
| **TWF** |
| **En présentiel** | **En ligne** |
| 5. Qualité des interactions avec les participants en ligne/les autres participants |
| **TWV** |
| **En présentiel** | **En ligne** |
| **TWF** |
| **En présentiel** | **En ligne** |

|  |
| --- |
| 6. Quel était le principal objectif de votre participation? |
| **TWV** |
| **En présentiel**Discuter des principes directeurs d’examenDiscuter des documents de réunionDiscuter de la coopération avec les autres participantsFormationAutre (veuillez préciser)* Pays hôte
* Retour aux réunions “en personne” après trois ans d’arrêt dû à la COVID
* En savoir plus sur le système de droits d’obtenteur et le secteur de la sélection végétale dans un pays hôte
* Participer à l’ordre du jour général de la réunion
* Renforcer les relations avec les participants sur place
* Pouvoir échanger des points de vue et obtenir des informations supplémentaires sur les travaux et les questions en cours dans d’autres bureaux. Garder le contact et contacter les nouveaux membres
* Comprendre le système de la Türkiye
 | **En ligne** |
| **TWF** |
| **En présentiel*** Discussion informelle avec les autorités pour comprendre leur système national de protection des obtentions végétales
* Aide à l’organisation
* Membre de l’équipe d’organisation.
* Présentation des bases de données descriptives des variétés
 | **En ligne** |

|  |
| --- |
| 7. (Participants en ligne uniquement) Qualité de l’instrument de vidéoconférence (Zoom) |
| **TWV** | **TWF** |
|  |  |
| 8. (Participants en ligne uniquement) Accès aux réunions en ligne |
| **TWV** | **TWF** |
|  |  |
| 9. (Participants en ligne uniquement) Calendrier des sessions [fuseaux horaires] |
| **TWV** | **TWF** |
|  |  |
| 10. (Participants en ligne uniquement) Possibilité de prendre la parole et de formuler des observations |
| **TWV** | **TWF** |
|  |  |
| 11. (Participants en ligne uniquement) Avez‑vous rencontré des problèmes techniques?  |
| **TWV** | **TWF** |
| * Pas de procédure d’examen DHS standard
 | * Audio du conférencier
* Partage d’écran avec la salle, le partage était bon avec les autres participants en ligne
 |

|  |
| --- |
| 12. (Participants en ligne uniquement) Pourrez‑vous assister à des réunions des TWP en personne à l’avenir? |
| **TWV** | **TWF** |
|   |  |
| Avez‑vous des observations supplémentaires?  |
| **TWV** | **TWF** |
| * Fournir un appui pour la participation de spécialistes des pays en développement membres de l’UPOV.
* Pas sûr de ce que seront la politique en matière de voyages et les mesures de lutte contre le changement climatique dans notre entreprise
* Je voulais que les choses aillent un peu plus vite.
* La qualité du son de certains participants présents sur place n’était pas bonne au début de la réunion, mais elle s’est améliorée au cours de la semaine.
* Pour les participants sur Zoom, il est difficile de savoir quand/si une discussion est en cours dans la salle lorsque les microphones sont éteints; on ne sait pas si la connexion a été perdue à ce moment‑là; il serait bon de l’annoncer ou de montrer autrement qu’il n’y a pas de raison technique à ce silence persistant
* Le son de la VC n’était pas bon, et il serait bon que la caméra puisse suivre les intervenants. Certains participants sur Zoom ont levé la main pendant un long moment avant d’être vus. C’est toujours une bonne chose d’avoir la possibilité de participer à ces réunions par VC.
* Il est nécessaire d’approfondir la discussion sur les méthodes ou les outils détaillés.
 | * Ce fut une réunion de travail très intéressante.
* Merci, ce fut une réunion très intéressante.
 |

[Fin de l’annexe III et du document]

1. Tenue les 25 et 26 octobre 2021 par voie électronique. [↑](#footnote-ref-2)
2. Tenue à Genève les 24 et 25 octobre 2022. [↑](#footnote-ref-3)
3. À sa cinquante‑septième session tenue à Antalya (Türkiye) du 1er au 5 mai 2023. [↑](#footnote-ref-4)
4. À sa cinquante‑deuxième session tenue par voie électronique du 22 au 26 mai 2023. [↑](#footnote-ref-5)
5. À sa cinquante‑cinquième session tenue par voie électronique du 12 au 16 juin 2023. [↑](#footnote-ref-6)
6. À sa cinquante‑quatrième session tenue à Nîmes (France) du 3 au 7 juillet 2023. [↑](#footnote-ref-7)
7. À sa cinquante‑septième session, le TC est convenu que les sessions des TWP seraient organisées une année sous la forme de réunions virtuelles et l’année suivante sous la forme de réunions en présentiel (p. ex. 2023 : réunions virtuelles; 2024 : réunions en présentiel) (voir le paragraphe 64.c) du document TC/57/25 “Compte rendu”). [↑](#footnote-ref-8)
8. À sa quatre‑vingt‑dix‑huitième session, le Comité consultatif a approuvé les propositions relatives à l’élaboration d’un programme international de protection des obtentions végétales dans le but de disposer d’un certificat international de protection des obtentions végétales reconnu par l’UPOV (voir le paragraphe 26 du document C/55/13 “Rapport du président sur les travaux de la quatre‑vingt‑dix‑huitième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité”). [↑](#footnote-ref-9)
9. Tenue à Genève les 24 et 25 octobre 2022. [↑](#footnote-ref-10)